EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ASSEMBLEE GENERALE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR
DU 24 OCTOBRE 2016

DELIBERATION N° 2016/17

ENGAGEMENTS SOCIAUX :
Remboursement de la dette à la CCIR Bourgogne

(Rapporteur : Président MIREPOIX)

L'an deux mille seize, le 24 octobre à 17h, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Xavier MIREPOIX, en présence de Serge BIDEAU, Secrétaire Général à la Préfecture de la Côte-d'Or, représentant Christiane BARRET, Préfète de la région Bourgogne Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or.

. Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Côte-d'Or = 50
. Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 43
. Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 26
. Quorum = 22 - Le quorum était atteint.
. Majorité absolue des votants = 14

Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :

- Xavier MIREPOIX, Président – Vincent JAUROU, 1er Vice-Président – Frédéric NAUDET, Vice-Président – Jean-Pierre ROBERT, Vice-Président – Daniel EXARTIER, Vice-Président – Patrick JACQUIER, Vice-Président – Marc SPIEGEL, Trésorier – Bruno DORMOY, Trésorier Adjoint.
- Gilles CLAVEL – Didier CONTREPOIS – Bruno CURTIL – Alain DAUMAS – Benoît de CHARETTE – Claude ESCUDIER – Patrick GRANDAY – Georges GRENIER – Claude GUIU – Véronique JOBIC – Alexandre JOLLY – Vanessa LE MESNIL – Vincent MARTIN – Sylvie MASSU-du PARC – Xavier MOREL – Ludovic MOUNIER – Denis REGNAULT – Michel ZAHRAI.

Membres Titulaires excusés :

- Bernard GUYOT, Vice-Président – François ROSSIGNOL, Secrétaire.
- Philippe ALIBERT – Frédérique BEAULIEU – Stéphane BIDAULT – Sylvain CAMOS – Jacques CLEREN – Fabrice ENCINAS – Michel FALCONNET – Youcef HAMOUDI – François LABET – Éric MONNOT – Stéphane MONTOUT – Gérard MORICE – Fabrice PETOT – Vincent STENGER – Benoit WILLOT.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La diminution des ressources fiscales, combinée avec les prélèvements exceptionnels opérés sur les fonds de roulement impose au réseau des CCI de s'engager dans une démarche de gestion optimisée et de sécurisation du passif social que représentent les indemnités de fin de carrière et les allocations d'ancienneté.

Dans le cadre de la création de la CCI Bourgogne-Franche-Comté et de la reprise des engagements sociaux des CCI de Bourgogne dans cette nouvelle structure au 1er janvier 2017, le Bureau du 29 septembre 2016 de la CCI Bourgogne a décidé :

- du remboursement sur 12 ans, sans intérêt, de la dette actualisée au 31/12/2016 relative à ces engagements sociaux, inscrite au bilan des CCIT de Bourgogne, afin de rejoindre l'échéancier établi pour les CCIT de Franche-Comté,
- du versement d'une avance à la CCI Bourgogne sur l'exercice 2016.

La dette correspondant à la provision au titre des engagements sociaux inscrite au bilan de la CCI Côte-d'Or en « autres dettes » au 1er janvier 2013, date de la mise à disposition de personnel entre la CCI Bourgogne et la CCI Côte-d'Or fait l'objet d'une actualisation annuelle et s'élève à un montant de 848 146 € au 31/12/2015.
L'avance à verser en 2016 représente une somme de 70 000 € qui sera inscrite au budget rectificatif 2016.

Un avenant à la convention de transfert de mise à disposition du personnel entre la CCI Bourgogne et la CCI Côte-d'Or est annexé à la présente délibération.

Le Bureau de la CCI Côte-d'Or a émis un avis favorable lors de sa séance du 10 octobre 2016 ainsi que la Commission des Finances lors de sa séance du 18 octobre 2016.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDERANT la décision de la CCI Bourgogne du 29/09/2016 du remboursement par les CCI Territoriales de Bourgogne de la dette relative aux engagements sociaux sur une durée de 12 ans,

CONSIDERANT la nécessité d'optimiser et sécuriser le passif social,

CONSIDERANT la dette inscrite au bilan de la CCI Côte-d'Or d'un montant de 848 146 € au 31/12/2015,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau du 10 octobre 2016 et de la Commission des Finances en date du 18 octobre 2016,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR

- **DONNE** son accord au remboursement sur 12 ans de la dette relative aux engagements sociaux actualisée au 31/12/16 et inscrite au bilan de la CCI Côte-d'Or pour un montant de 848 147 € au 31/12/2015,

- **DONNE** son accord au versement d'une avance de 70 000 € inscrit au budget rectificatif 2016,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de transfert annexé à la présente délibération,

- **MANDATE** son Président pour signer l'avenant sus nommé.

Pour copie conforme
Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Xavier MIREPOIX **Daniel EXARTIER**